



RESPONSABILITÉ SOCIALE DU JOURNALISTE EN TEMPS DE CRISE AU BURKINA FASO : ANALYSE DU DISCOURS POPULAIRE SUR UNE PROBLÉMATIQUE CONTROVERSÉE

Cyriaque PARÉ

INSS/CRNST, Burkina Faso

cyriaque.pare@gmail.com

Résumé : Cet article examine la problématique de la responsabilité sociale des journalistes en temps de crise et particulièrement en temps de guerre au Burkina Faso. D’où ce sujet est l’objet de débats passionnels au sein de la population, depuis le déclenchement des attaques terroristes en 2016. Après les responsables politiques, les citoyens ordinaires sont de plus en plus nombreux à reprocher aux professionnels des médias de ne pas jouer ce qui devrait être leur rôle : accompagner le gouvernement à travers de nouvelles manières de faire leur métier, à travers de nouvelles règles déontologiques. Mais, à l’analyse des commentaires des internautes dans les espaces numériques, où sont discutés ces sujets, il ressort que les contours de cette nouvelle responsabilité sociale du journaliste en temps de guerre sont très flous, que les nouvelles règles éthiques et déontologiques que les professionnels des médias devraient adopter ne sont clairement définies ni par personne, ni par les politiques, ni par les citoyens qui en appellent à un journalisme « patriotique », en dehors d’une simple auto-censure.

Mots-clés : Journalisme, terrorisme, responsabilité sociale, déontologie, Burkina Faso.

RESPONSABILITE SOCIALE DU JOURNALISTE EN TEMPS DE CRISE AU BURKINA FASO : ANALYSE DU DISCOURS POPULAIRE SUR UNE PROBLEMATIQUE CONTROVERSEE

Abstract : This article examines the issue of the social responsibility of journalists in times of crisis and particularly in times of war in Burkina Faso where this subject has been the subject of passionate debates within the population since the outbreak of terrorist attacks in 2016. After the politicians, more and more ordinary citizens are reproaching media professionals for not playing what should be their role: supporting the government through new ways of doing their job, through new ethical rules. But from the analysis of the comments of Internet users in the digital spaces where these subjects are discussed, it emerges that the contours of this new social responsibility of the journalist in times of war are very vague, that the new ethical and deontological rules that the professionals of the media should adopt are not clearly defined by anyone, neither by politicians, nor by citizens who call for “patriotic” journalism, apart from simple self-censorship.

Keywords: Journalism, terrorism, social responsibility, ethics, Burkina Faso.

Introduction

La crise sécuritaire que vit le Burkina Faso, depuis 2016, a de fortes répercussions dans tous les secteurs de la vie nationale, avec, selon toute attente des débats passionnés autour des enjeux de société. Au premier rang de ces débats, la place de l'information et de la communication, et avec, le rôle des journalistes dans la lutte contre le terrorisme.

Entre les responsables politiques et leurs partisans d'un côté et les professionnels et leurs supporters de l'autre côté, le consensus semble impossible sur ce que doit être la responsabilité sociale du journaliste burkinabè dans le contexte de crise terroriste que vit le pays. Dans cette étude, il convient de s'intéresser au contenu que les citoyens donnent à la notion de responsabilité sociale réclamée aux professionnels des médias. Que savent-ils et comment conçoivent-ils cette responsabilité sociale du journaliste ?

Pour ce faire, nous avons procédé à une analyse de commentaires de publications portant sur cette problématique : celles sur la suspension des radios RFI et Oméga, au nom de ce qui pourrait être qualifié de non-respect de leur responsabilité sociale. Il s'agit précisément des communiqués portant décisions de suspension de ces médias qui ont été publiés sur les pages Facebook du Service d'Information du Gouvernement (SIG) et du média Lefaso.net. Facebook nous paraît indiqué pour capturer le discours populaire et le SIG (institution gouvernementale de communication) ainsi que Lefaso.net (média privé indépendant) nous paraissent bien à propos pour fournir des avis diversifiés sur la question.

Dans une première partie, nous verrons que la responsabilité sociale du journaliste est une polémique aussi vieille que le métier lui-même. Ensuite, nous verrons comment la question de la responsabilité sociale du journaliste a évolué à travers quelques conflits. Enfin, une analyse des commentaires des internautes nous permettra d'examiner ce qu'ils entendent par responsabilité sociale du journaliste et si à travers leur discours, que nous qualifions de populaire, l'on peut tirer de nouvelles règles déontologiques journalistiques spécifiques à un contexte de guerre.

1. De la responsabilité sociale du journaliste : une controverse aussi vieille que le journalisme

En matière de déontologie et d'éthique du journalisme, ce sont les chartes qui encadrent essentiellement le métier ; chartes qui eux-mêmes s'appuient sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et aussi sur les Constitutions des différents pays, en ce qui concerne la liberté d'expression, condition sine qua non à la liberté de presse.

Qu'il s'agisse de la Charte de Munich (européen), de la Déclaration de Windhoek (africain), de la Charte de l'AJB (national) ou encore de la Charte des médias en ligne du Burkina Faso, les grands principes déontologiques sont les mêmes.

Ces chartes rappellent aux professionnels des médias qu'ils doivent toujours garder à l'esprit que le journaliste a « la mission suprême d'informer » le public. Cette mission d'information est la première responsabilité des journalistes vis-à-vis du public qui prime toute autre responsabilité (Jamal E. NAJI, 2002, p.39).



Ensuite, si cette mission lui donne le droit à un libre accès à toutes les sources d'information, le journaliste se doit de respecter certains devoirs qui constituent les principes fondamentaux du métier :

- Le devoir de respecter la vérité : rechercher et publier l'information de façon honnête, commenter de façon loyale (« Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres », dit-on.
- Ne diffuser que des informations dont il connaît l'origine.
- Éviter toute altération ou falsification d'un document à publier.
- N'utiliser que des moyens loyaux et francs dans la recherche de l'information.
- Respecter la vie privée et éviter toute forme de discrimination.
- Au nom du devoir de l'exactitude, rectifier toute information diffusée qui se serait révélée inexacte.
- Protéger ses sources et en respecter la confidentialité.
- Éviter le plagiat, la calomnie, la diffamation, la médisance et les accusations sans fondement qui sont des « fautes professionnelles graves ».
- S'interdire d'accepter une quelconque gratification ou avantage en contrepartie de la publication ou de la suppression d'une information.
- Refuser toute pression ou directive émanant d'une partie étrangère à son entreprise

(NB : Ces grands principes contenus dans la charte de Munich sont aussi repris dans la Charte du journaliste burkinabè dans les articles 7 à 12).

Si les règles sont claires, du moins sur le papier, il n'en est moins de leur application sur le terrain et surtout de l'appréciation de leur application.

L'on pourrait dire que les débats, voire les controverses sur le rôle social ou la responsabilité sociale des journalistes sont aussi vieilles que le métier lui-même. Cyril Lemieux (2000) dans son ouvrage « Mauvaise presse » dresse le registre du chapelet de reproches régulièrement faits aux professionnels des médias, y compris par eux-mêmes. Il rappelle ainsi que « *Ceux qui s'intéressent à l'histoire des médias, ou bien à l'œuvre de Balzac, savent que les reproches adressées aux journalistes ne datent pas d'aujourd'hui et que cette activité, d'une certaine façon, s'est toujours montrée problématique et contestable (...)* » (Cyril Lemieux, 2000, p.17).

A travers le temps et les régions du monde, les exemples illustratifs sont légion de cette liste interminable de critiques ou d'attaques, parfois violentes, contre la profession de journaliste. Nous en citons quelques-unes :

- Théophraste Renaudot et sa Gazette en France

On reproche ainsi à Théophraste Renaudot, célébré comme la figure fondatrice du journalisme français, d'avoir offert à Richelieu (le très puissant ministre d'État du roi Louis XIII) ; son historique Gazette (1630) comme instrument de propagande (Benoît Grévisse, 2010, p.12).

- *Bel ami* de Guy de Maupassant et *Illusions perdues* de Balzac en France

Dans les romans *Bel ami* de Guy de Maupassant, paru en 1835 et *Illusions perdues* de Balzac paru en 1837, le journalisme est critiqué sans concession et il lui est reproché ses compromissions, sa superficialité, sa vénalité, etc.

- Mitterrand et « les chiens » en France

« *Toutes les explications du monde ne justifieront pas que l'on ait pu livrer aux chiens l'honneur d'un homme, et finalement sa vie !* », avait dénoncé François Mitterrand en mai 1993 lors des obsèques de son ancien Premier ministre Pierre Bérégovoy qui s'était suicidé²⁴. Ce à quoi répondra le journaliste et écrivain Jean Montaldo, à travers une « *Lettre ouverte d'un "chien" à François Mitterrand au nom de la liberté d'aboyer* » (Jean Montaldo, 2012).

- L'opération « Adoptez un journaliste ! » aux Etats-Unis

C'est un mouvement auquel l'on a assisté en 2004 aux Etats-Unis. L'idée est née chez les supporters de Howard Dean, candidat à l'investiture démocrate. Mécontents de la façon dont les médias traitaient la campagne de leur poulain, ses supporters ont décidé de lancer une opération intitulée « Adoptez un journaliste ». Une adoption qui consistait à choisir un reporter ou un chroniqueur politique en vue de scruter jour après jour le moindre de ses articles en vérifiant ses citations, pour relever les inexactitudes, commenter ses commentaires, le tout à travers des publications sur Internet. Une façon particulière donc de surveiller comment ils assument leur rôle social ! (Cyriaque Paré, 2007, p.38).

- La Radio Mille collines au Rwanda, un vrai faux exemple

Il nous paraît ici nécessaire de rectifier un cliché très répandu ; celui de la Radio des mille collines qui sert désormais d'anathème pour stigmatiser parfois les médias en mettant en cause la mauvaise exécution de leur rôle social. Il faut souligner que la Radio des mille collines n'est pas la conséquence d'une défaillance du professionnalisme des médias, mais plutôt la conséquence de la volonté des professionnels des médias d'exercer leur métier avec rigueur. En effet, Ferdinand NAHIMANA, concepteur de la Radio Télévision des mille collines (RTLM) était à l'époque journaliste à Radio Rwanda. Il a fait diffuser une Fake news disant que les Tutsis avaient établi une liste de personnalités hutues à abattre ; ce qui entraînera les massacres de Bugesera. Il sera alors licencié de la Radio Rwanda et ira créer la Radio Télévision des Mille collines (RTML) avec l'appui d'extrémistes hutus. (*Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH)*, 2002).

- L'incendie de L'Observateur en 1984 au Burkina

Dans la nuit du 10 au 11 juin 1984, le quotidien L'Observateur a été réduit en cendres par des partisans de la Révolution démocratique et populaire qui estimaient, selon le mot ironique de son directeur de publication qu'il « *avait achevé son rôle historique* », parce que, en d'autres mots, il n'assumait pas correctement sa responsabilité sociale. Quelques années avant cet autodafé,

²⁴ Voir <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/quand-de-rugy-s-estime-livre-aux-chiens>



sous la IIe République, le journal était déjà accusé de publier des écrits subversifs, parce qu'il donnait la parole aux opposants.

Confère la lettre adressée le 12 septembre 1978 par le ministre de l'intérieur de l'époque, Daouda Traoré :

« Il m'a été donné de constater (surtout ces derniers temps) que votre journal, consciemment ou inconsciemment, se rend complice pour la publication dans ses colonnes de certains articles en claire ou déguisés dont les caractères subversifs sont évidents.

Si pour des raisons de temps essentiellement des articles de ce genre ont jusqu'ici pu échapper à la Commission de censure, il est exclu de penser que cette situation se perpétuera.

Aussi, je voudrais compter sur l'esprit de compréhension et de sagacité de toute l'équipe de rédaction de L'Observateur pour éviter toutes déconvenues regrettables. » (Édouard Ouédraogo, 2015, p. 207).

Le concept de « Journalistes révolutionnaires » au Burkina

Toujours pendant la période la révolution burkinabè (1983-1987), l'on a enregistré un nouveau concept dans le champ des professionnels des médias, celui de « Journaliste révolutionnaire ». Parce qu'on estimait que certains journalistes professionnels, plus ou moins considérés comme réactionnaires n'assumaient pas suffisamment leur responsabilité sociale, on créera et on recrutera des « Journalistes révolutionnaires ». A ce sujet, Yacouba Traoré, ancien journaliste et directeur de la télévision nationale du Burkina, fruit lui-même de ce concept, témoigne comment avec six (6) de ses promotionnaires de la faculté des lettres de l'université de Ouagadougou, ils ont été convoqués par un communiqué radiodiffusé au Secrétariat général national des Comités de Défense de la Révolution (CDR) pour être enrôlés comme journalistes. Le secrétaire général national, le capitaine Pierre Ouédraogo, qui les a reçus, leur tiendra « un discours improvisé de près d'un quart d'heure dans lequel il insista sur la détermination des ennemis du Burkina à passer par les médias nationaux pour saboter la révolution. Et, conclut Yacouba Traoré, « Au bout de son intervention, il indiqua à chacun d'entre nous l'organe dans lequel il devait aller immédiatement prendre service et nous lança ceci en guise de conclusion : "Allez-y, vous êtes journalistes" » (Gassé Galo, 2012, p. 74).

L'assassinat de Norbert ZONGO en 1998 au Burkina

Le directeur de publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, aussi connu sous son nom de plume Henri Sebgo, dont le 25^e anniversaire de l'assassinat est commémoré en 2023, ne devait certainement pas avoir la même conception de sa responsabilité sociale que ceux qui les ont sauvagement massacrés, lui et ses compagnons ; parce qu'il enquêtait sur la mort suspecte du chauffeur d'un puissant du jour, en l'occurrence le petit frère du chef de l'État.

Le Rapport de la Commission d'enquête indépendante sur l'affaire Norbert Zongo (pp. 19 - 20) écrit ainsi dans les mobiles du crime que « Le directeur de publication de *L'Indépendant* s'était spécialisé dans ce qu'il est convenu d'appeler "le journalisme d'investigation". Norbert ZONGO avait mené plusieurs enquêtes que l'on pourrait qualifier de "dérangeantes". Et, ajoute le document, « Aussi, certains pensent que c'est son entêtement qui a coûté la vie à Norbert ZONGO le 13 décembre 1998. Cette conviction repose en partie sur le fait que les écrits de Norbert ZONGO incriminaient les

éléments de la sécurité rapprochée du Chef de l'État qui n'avaient pas intérêt à ce qu'une suite judiciaire soit donnée à l'affaire David OUEDRAOGO ».

L'analogie est forte aujourd'hui avec les nouvelles tentatives de classification des professionnels des médias. On voudrait ainsi les catégoriser en « journalistes patriotes » et « journalistes apatrides » selon leur degré d'adhésion à ce qui est défini comme la cause nationale, l'intérêt général, malheureusement souvent réduit à l'intérêt des gouvernants du moment, du gouvernement en place.

Ces exemples que nous avons voulus multiples et divers dans le temps et l'espace illustrent à notre avis la charge polémique et la récurrence d'un débat visiblement inépuisable.

2. Journalisme et conflits : leçons de responsabilité sociale

Amandine Lalizou (2010), dans un mémoire sur « *Le traitement de l'information par les journalistes et les correspondants de guerre dans les zones de conflit* », résume bien l'évolution des rapports entre les militaires et les journalistes. L'on peut retenir qu'au début du XX^{ème} siècle, la presse était au service de la guerre, elle ne relayait que les informations officielles. Ainsi, pendant la Première Guerre Mondiale, les correspondants de guerre étaient gérés par les États-majors des Armées et portaient même uniformes et grades.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la liberté de la presse s'arrêtait alors au seuil de la guerre, écrit Lalizou (année). Puis, les supports médias s'étant diversifiés et la pratique du journalisme ayant évolué, les journalistes ont acquis une plus grande liberté. La guerre du Vietnam, débutée en 1959, a alors été un tournant, un « point de rupture dans la philosophie militaire à l'égard de l'information médiatique ». Elle a été l'occasion d'une « coopération souple » entre les militaires et les journalistes, où une grande liberté a été laissée à ces derniers. Les journalistes qui pouvaient presque tout filmer ou photographier et diffuser ont alors été soupçonnés par l'armée américaine d'être à l'origine de la défaite des Etats-Unis. En effet, les images de violences et d'atrocités qui ont été diffusées, comme celle célèbre de la jeune fille brûlée au napalm et dénudée, ont scandalisé l'opinion publique internationale qui s'est mobilisée contre cette guerre considérée illégitime.

A l'issue de ce conflit, explique Amandine Lalizou (2010), va alors faire naître un nouveau traitement de l'information de guerre, c'est « l'ère post vietnamienne de l'information dans la guerre ». Cela s'est d'abord traduit par une réaction excessive des autorités militaires, qui a conduit à de véritables black-out médiatiques de certains conflits comme la guerre des Malouines et l'invasion du Sud Liban en 1982, l'occupation de la Grenade en 1983, et même le Tchad en 1988 où les forces françaises étaient impliquées.

Puis, lors de la guerre du Golfe, la tendance s'est inversée, les journalistes étaient considérés comme les bienvenus par les autorités militaires, afin notamment de rendre légitime l'intervention aux yeux de l'opinion publique. Mais, les journalistes ont été instrumentalisés, « l'opération " Tempête du désert " a été une opération de propagande d'une dimension sans précédent. Ce fut un désastre pour la presse occidentale et pour le peuple américain, car tout a été orchestré comme une chorégraphie et manipulé par le Pentagone. » (A. Lalizou (2010). Cependant les médias ont accepté cette instrumentalisation.



Nous renvoyons, pour finir, à l'ouvrage de Ignacio Ramonet (2000) « *Propagandes silencieuses* » qui est un classique sur les manipulations médiatiques pendant les conflits, avec ou sans le consentement des médias.

S'il faut accepter que l'information fait désormais partie intégrante de la guerre, les conflits ne devraient pas pour autant devenir des opérations de promotion politique et c'est une plus grande liberté offerte aux médias qui peut lutter contre ces dérives.

L'importance du facteur médiatique dans la conception stratégique de la guerre sera toujours de mise et ne l'on cessera sans doute jamais de s'interroger sur la responsabilité sociale du journaliste en ces moments de crise sociale.

3. La responsabilité sociale du journaliste dans le débat populaire au Burkina Faso

Après la révision du Code pénal burkinabè en 2019, pour rigoureusement encadrer le travail des professionnels des médias sur le traitement des sujets des attaques terroristes, les journalistes sont régulièrement interpellés non seulement par les responsables politiques et administratifs, mais aussi et surtout par les citoyens ordinaires, leurs publics donc, sur comment ils doivent désormais exercer leur métier.

A l'ère de la désintermédiation, du journalisme citoyen, les citoyens ordinaires ne se contentent donc plus de faire du journalisme, mais entendent aussi enseigner aux professionnels comment ils doivent pratiquer leur métier.

Cette étude s'intéressera particulièrement aux discours des différents publics sur ce que doit être la nouvelle responsabilité sociale du journaliste dans une situation perçue comme particulière. Qu'il s'agisse des commentaires des déclarations de responsables politiques et administratifs, d'associations, de leaders de la société civile ; le rôle social des journalistes est régulièrement invoqué et évoqué aujourd'hui au Burkina Faso à toutes les sauces.

Mais au-delà des invocations, que contient réellement la conception nouvelle de cette responsabilité sociale que les professionnels des médias sont invités par leurs publics à respecter ? Qu'attend-on désormais du journaliste invité à être « patriote » dans la couverture des actualités sur les attaques terroristes ?

Pour répondre à ces questions, nous avons décidé, dans cette étude, de nous intéresser particulièrement à l'analyse du discours populaire sur la notion de responsabilité sociale des journalistes, précisément à l'analyse des commentaires sur les pages Facebook, des plateformes que nous estimons être des lieux plus accessibles et plus indiqués aux discours populaires, aux discours des citoyens ordinaires.

La méthodologie de ce travail a consisté essentiellement en une analyse des commentaires publiés à la suite de mesures ou de déclarations des responsables publics et des organisations professionnelles des médias ou encore d'émissions portant sur la question de la responsabilité sociale des journalistes.

Il s'agissait des commentaires publiés sur les pages Facebook de structures publiques et privées de gestion de l'information et de médias privés et publics.

Nous avons retenu au départ de nous intéresser à une dizaine de déclarations et d'émissions télévisées publiées sur une dizaine de plates-formes. Très vite, notre analyse exploratoire a relevé un taux de saturation assez élevé avec les mêmes commentaires et parfois les mêmes commentateurs qui revenaient régulièrement. Nous avons donc retenu pour notre corpus deux (2) événements : la suspension de RFI (média international) et la suspension de Radio Oméga (média national). De même, nous avons retenu deux (2) plates-formes : la page Facebook du Service d'Information du Gouvernement (SIG) et la page Facebook du média privé en ligne Lefaso.net.

3.1. Suspension de RFI par le gouvernement sur la page Facebook de Lefaso.net²⁵

Tableau 1 : Réactions

Commentaires	J'aime	Partages
199	594	49

Tableau 2 : Analyse des commentaires

Pour	Contre	Neutre
174	24	01

Tableau 3 : Argumentaires

Argumentaires	Pourcentage
Décision juste, média impérialiste, propagandiste du terrorisme	75%
Décision injuste, acharnement,	24%

Exemples de commentaires "Pour"

M.M.

RFI est un média impérialiste et défendre les égarements de ce média sous nos cieux, c'est à mon sens manquer de clairvoyance.

M.B.

C'est vraiment une très bonne idée... Parce-que, leur émission (appel sur l'actualité) est une émission qui permet de mettre les terro au courant de tout ce qui se passe dans le pays.

²⁵ <https://z-upload.facebook.com/lefaso.net/posts/6079395998749091/>



A.R.

Chacun peut commenter comme il veut. De toute façon, je pense que le gouvernement a agi pour l'intérêt supérieur de la nation et de ses hommes. Celui qui n'est pas d'accord peut prendre l'avion aller en France exprimer son mécontentement.

S.K.

Le Burkina Faso retrouve sa dignité de 1984. Un signal fort pour tous les relais des terro...et les valets locaux de l'impérialisme

Ils ont le mérite d'être courageux.

Quand on est pas d'accord on le dit clairement.

Vive la terre libre et digne de Thomas Sankara.

La patrie ou la mort nous vaincrons.

Exemples de commentaires "Contre"

A.K.

Les autorités Burkinabé ont peut-être leur raison dans leur décision. Sinon trop de manipulations de la part de certains activistes, il fallait commencer par suspendre les nôtres, sauf si

H.J.

Casser le thermomètre pensant faire baisser la fièvre. Je croyais que c'était à l'organe indépendant, le CSC, de suspendre les radios!!!

I.S.

La RFI est simplement victime d'une politique machiavélique de la part du gouvernement . Ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait baisser la fièvre. C'est une décision très grave à la liberté d'expression.

L.N.

Ce n'est pas cela qui va changer quelque chose à la situation désastreuse que traverse notre pays.

Ce qui va changer quelque chose, c'est un travail efficace loin de la propagande et du populisme.

D'ailleurs, le Gouvernement n'est pas dans sa mission. C'est le CSC qui a la charge de la régularisation des médias, une Autorité administrative indépendante.

En plus, pour être cohérent, il eut fallu commencer par suspendre le média local qui a relayé ses informations que RFI n'a fait que reprendre.

3.2. Suspension de RFI sur la page Facebook du SIG²⁶

Tableau 4 : Nombre de réactions

Commentaires	J'aime	Partages
2208	3424	814

Tableau 5 : Analyse des commentaires

Pour	Contre	Neutre
2189	18	01

Tableau 6 : Argumentaires

Argumentaires	Pourcentage
Décision juste : média de propagande terroriste, impérialiste	79%
Décision injuste : Incompétence du gouvernement à prendre cette décision,	20%

Quelques commentaires "Pour"

O.O. : La force de la souveraineté ne se négocie pas. Elle s'exerce en toute liberté et en toute indépendance. Très bonne décision. Notre action compte. Il est temps que nous soyons patriotes et forts.

B.O. : Ce media impérialiste... fait un soutien à son pays qui est le parrain des terroristes...A bât la France impérialiste... et son rfi...vive le Burkina Faso..En avant pour la reconquête du territoire !!

Quelques commentaires " Contre"

Y.O.

Je ne vois pas l'utilité de la suspension de la chaîne si ce n'est vouloir lui donner de la visibilité. L'extrême majorité des burkinabé n'écotent pas cette chaîne et ne croient pas aux informations qu'elle

²⁶https://web.facebook.com/sigbf226/posts/pfbid0i8rC8YZ93wE4WB1vNfVsDVfhEeKnPhJ68Ui5UoJ1CAMTPKHZpabwW17c4Wgrtuohl?_rdc=1&_rdr



donne. Travaillons donc à mettre au pas nos médias locaux et certains activistes qui relaient pratiquement les mêmes infos que RFI.

A.O.

Quand on communique mal le relais va de pair!!! Cette suspension ne dédouane pas le gouvernement sur sa façon de communiquer.

3.3. Suspension d'Oméga sur la page Facebook de Lefaso.net²⁷

Tableau 7 : Nombre de réactions

Commentaires	J'aime	Partages
78	203	08

Tableau 8 : Analyse des commentaires

Pour	Contre	Neutre
75	03	00

Tableau 9 : Argumentaires

Argumentaires	Pourcentage
Media impérialiste, propagande de terrorisme	97%
Menace à la liberté d'expression, acharnement	3%

Quelques commentaires "Pour"

K.B : Nous sommes en guerre et il est interdit de donner la parole à notre ennemi et aux terroristes. Les burkinabè n'ont pas besoin de radio mille collines en ces temps difficiles.

K.B. : Il menace au micro de Omega d'attaquer par des moyens voilents le peuple et les autorités nigériennes. Radio Omega en diffusant cette interview savait qu'elle ramait à contre-courant l'éthique et la déontologie du métier. C'est fait à dessein à mon avis.

²⁷https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid023hDLTBhzM1zcVwDFJMsUzZ84gCVdQEAzXVsi8WNYA8sjD3T2TLv24CBzCmL8GCQ3l&id=100064585063874&mibextid=Nif5oz

T.D. : L.Z, Est-ce que vous avez vraiment conscience de ce que nous vivons aujourd'hui qui n'était pas la situation à laquelle vous faites référence ?

Nous avons la critique trop facile sans aucune réflexion et analyse préalables.

Bref, nous ne sommes pas juges, parfois certaines décisions sont justes et justifiées dans le temps et selon leur contexte. Sachons faire confiance en ceux qui nous dirigent et non toujours voir les évènements par analogie ou partie pris. Sachons raison garder en tout. Que la sagesse et l'humilité illuminent nos vies.

Quelques commentaires "Contre"

L.Z. : On ne devrait pas se réjouir chaque fois qu'une liberté est injustement piétinée parce que vous pouvez être là prochaine victime. Le porte-parole même avaient interviewé des chefs djihadistes pendant que les maliens vivaient le calvaire terroriste. Y'a t-il eu des représailles ?

R.D. : Dictateur burkinabé quel honte

O.D. : Une atteinte grave non pas seulement à la liberté d'expression mais à la liberté tout court

3.4. Suspension de Oméga sur la page Facebook du SIG²⁸

Tableau 10. Nombre de réactions

Commentaires	J'aime	Partages
1217	3196	356

Tableau 11. Analyse des commentaires

Pour	Contre	Neutre
1195	21	01

Tableau 12. Argumentaires

Argumentaires	Pourcentage
---------------	-------------

²⁸https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid02V2dner2Vio4kZ1YHNnui4EQkRefvUZDq9tvDLjvKk2u15bipabchKdxZVGzVxLpHI&id=100064717807634&mibextid=Nif5oz&paipv=0&eav=Afahxk1viwlaHvLLNW2oGUKIUMmSp_0IBWRKno0McqvXL0J3FZ9zVIASb3RV2Jf-jKk&_rdr



Décision juste: media impérialiste, propagande de terrorisme	78%
Décision injuste : Incompétence du gouvernement à prendre une telle décision, acharnement sur la radio	21%

Quelques commentaires des "Pour"

A.G. : La décision a traîné. Ça ne date pas d'aujourd'hui cet affront d'oméga contre la transition. Félicitations au gouvernement de la transition !

PK :Enfin Merci beaucoup ! Quand il accepterons de travailler pour l'intérêt supérieur de la nation et des peuples on en reparlera.

Encore merci pour cette décision et j'espère qu'il apprendrons la leçon !

Tond Tingâ yinga tond sakã kuûm.

K.N. :C'est une très bonne décision de la part du gouvernement pour la suspension de cette radio qui à chaque tient des propos injurieux aux nouvelles générations qui se battent pour leur souveraineté. Vive la jeunesse consciente 🙌🙌🙌

Quelques commentaires des "Contre"

F. Attention Attention Attention.

Au nom de l'intérêt supérieur de la nation, cher gouvernement, vous outrepasser vos prérogatives.

Le Conseil Supérieur de la Communication - CSC est là pour cela.

Qu'est-ce qui vous empêchait de faire faire ces observations et cette suspension au travers du CSC ?

La force ne résout pas tout.

Suivez simplement les règles en la matière.

Ni le **Présidence du Faso** ,

Ni le @Premier Ministre

encore moins le **Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme** n'a le droit de suspendre un média.

Évitez à chaque fois de donner le bâton que l'on utilisera pour vous t.ap.er.

Bien cordialement.

D.O. : C'est quand même bizarre cette affaire. D'abord c'est le rôle du CSC et non du gouvernement de sanctionner les fautes professionnelles des médias. Ensuite le motif évoqué n'a rien à voir ni avec la sécurité nationale ni avec la déontologie, simplement le fait que Omega a donné la parole à quelqu'un qu'on n'aime pas et d'ailleurs sur une affaire non nationale. Faut-il priver des milliers de Burkinabè d'informations juste parce que quelqu'un a critiqué les post-chistes nigériens? Le gouvernement voulait coûte que coûte la peau de Omega sinon un avertissement aurait suffi. Et dire que le porte-parole du gouvernement est un journaliste, jeune en plus, c'est à se demander s'il pense à son demain. Le journalisme est en train de mourir au Faso, il ne reste plus que des communicants pour le gouvernement. Vraiment pathétique. Norbert Zongo doit être en train de pleurer dans sa tombe

L'on notera dans ces réactions, même quand les concepts de déontologie et d'éthique sont rapidement évoqués, qu'il y a rarement une indication sur ce qu'elles devraient être. L'on retient néanmoins que l'on ne doit pas donner la parole à un ennemi quand on est en guerre. Un exercice auquel aucun média burkinabè ne se prête, excepté le cas de radio Pulsar qui a été interpellé par le CSC pour avoir ouvert son antenne à un présumé terroriste au cours d'une émission interactive. Dans leur ensemble, les médias relaient systématiquement, sinon exclusivement les communiqués de presse du gouvernement sur l'évolution de la crise.

4. Déontologie, éthique et responsabilité sociale des journalistes : des règles en perpétuelle invention

Il ressort de cette recherche que dans les innombrables déclarations, analyses d'experts ou commentaires de profanes, la déontologie et l'éthique nouvelles tant invoquées et réclamées n'ont pas un contenu très précis.

Si les citoyens, de façon quasi unanime chez ceux qui supportent le pouvoir en place en appellent à la responsabilité sociale des journalistes, à une pratique du métier qui soit en phase avec les enjeux « patriotiques » du moment, personne ne dit clairement quel est le contenu de cette responsabilité sociale ? Comment elle doit être



pratiquée ? Cela est aussi valable pour les responsables politiques qui exigent le respect d'une éthique et d'une déontologie spécifiques à la période de crise, au respect de « lignes rouges » à ne pas franchir, sans toujours tracer clairement ces lignes.

« Partant du constat d'une identité journalistique en permanente construction, la règle n'est plus conçue comme une sorte de code de la route dont l'inévitable transgression remettrait en cause la légitimité d'une profession. Elle est conçue comme l'ajustement évolutif de valeurs fondamentales à des situations nouvelles. La déontologie devient alors porteuse d'une identité ouverte et dynamique », nous enseigne B. Grévisse (2010).

Autrement dit la déontologie journalistique n'est pas un ensemble de règles coulées dans le marbre, mais peut évoluer en fonction du temps et de l'espace. Mais, il importe de savoir mettre du contenu dans le code déontologique ainsi réinventé, dans les nouvelles règles que l'on veut voir adopter par la profession en fonction des circonstances particulières.

Il n'est donc pas interdit de faire évoluer la responsabilité sociale du journaliste, car qui dit responsabilité sociale, dit d'abord société. Mais, la nouvelle déontologie devrait définir de façon claire et concise les nouvelles règles à respecter.

Nous avons des pistes à travers la riche expérience de la presse burkinabè. Le directeur de publication de l'Observateur (E.Ouédraogo, 2010, 191) nous apprend ainsi que lors du conflit frontalier Haute-Volta-Mali en 1974, la presse privée a été étroitement associée à la gestion de l'information et de la communication. Il a lui-même officiellement fait partie de la cellule psychologique chargée de concevoir et de rédiger les communiqués et messages de mobilisation et de sensibilisation dans la guerre des ondes que se livraient les deux (2) pays. L'un de ses collaborateurs, E. Nana, participera même à une mission d'information sur la ligne de front.

Et sur comment adapter, reconfigurer les principes déontologiques, aux circonstances que nous vivons, les conseils de Boureima Jérémie Sigué, fondateur du quotidien Le Pays (Sigué, 2015, 163), sont des plus avisés :

« Le journaliste ne doit accepter d'écrire que ce que, en son âme et conscience, il estime être la vérité. Le journaliste ne doit jamais écrire dans la presse ce qu'il n'oserait pas dire en privé. Il doit témoigner d'autant d'esprit critique à l'égard de lui-même qu'à l'égard de n'importe quelle pression extérieure. Il ne saurait éluder sa responsabilité personnelle en se retranchant derrière les instructions ou les actions d'un autre. Tout, dans un journal, doit être apprécié selon les critères du vrai, de l'honnêteté, du bienfaisant, de l'utile et du correct. Le journaliste qui obtient le succès le plus mérité est sans doute celui qui craint le Ciel en honorant les hommes, qui est inaccessible aussi

bien au vertige des honneurs qu'à l'attrait du pouvoir, qui est constructif, tolérant, patient, maître de lui, toujours respectueux de ses lecteurs auditeurs, téléspectateurs, sans jamais être leur esclave et prompt à s'indigner de l'injustice d'où qu'elle vienne, insensible aux pressions des privilégiés comme à celles de la foule et qui s'efforce de donner une chance égale à tous. »

Conclusion

Cet article a permis de revisiter la notion de responsabilité sociale du journaliste à travers des exemples puisés dans le temps et dans l'espace. Si elle est porteuse de controverse depuis la naissance du journalisme, il apparaît à travers le temps et les circonstances, le respect des règles qu'elle vise a su s'adapter à des circonstances historiques particulières. Les règles déontologiques et éthiques ne sont pas des concepts théoriques totalement désincarnés et rigides, mais peuvent épouser des contours exceptionnels en fonctions des problématiques qui traversent la société. Cela nécessite qu'il y ait effectivement une adaptation aux nouvelles problématiques sociales. Ce qui n'est pas encore le cas dans notre contexte actuel, car si les débats sont abondants et passionnés sur la responsabilité sociale des journalistes, ils peinent à tracer clairement les nouvelles règles que devraient respecter les professionnels des médias. Pourtant, l'histoire de la presse burkinabè témoigne qu'elle a su s'adapter à une telle exigence en temps de conflit, notamment lors du conflit frontalier de 1974. Ceci, grâce à un esprit et un cadre de collaboration bien établis.

Comme l'illustre cette conviction de Joseph Pulitzer, considéré comme le fondateur du journalisme moderne, la république et sa presse sont condamnés à marcher ensemble. Dans son argumentaire pour convaincre les responsables de l'université de Columbia d'ouvrir ce qui est considéré comme la première école de journalisme moderne, il écrivait ainsi :

« Notre République et sa presse graviront ensemble les sommets ou bien elles iront ensemble à leur perte. Une presse compétente, désintéressée, avec le sens du service public, une presse intelligente formée à discerner ce qui est juste et le courage d'agir pour protéger cette morale collective de la vertu sans laquelle un gouvernement populaire n'est qu'une escroquerie et une mascarade. Une presse cynique, vénale, démagogique et corrompue produira à terme un peuple aussi bas qu'elle l'est elle-même. Le pouvoir de forger l'avenir de la République sera entre les mains des journalistes des générations à venir... » Jacques Bertoin (2003, 184).



Références bibliographiques

- BARRY David, 2017, Les journalistes et les écrivains burkinabé face à leurs responsabilités, Essai sur les « inquiéteurs », Paris, L'Harmattan, 85 pages.
- BELLANGER Aurélien, 2012, La théorie de l'information, Gallimard, Paris, 486 pages.
- GREVISSE Benoît, 2010, Déontologie du journalisme : Enjeux éthique et identités professionnelles, Bruxelles, De Boeck , 295 Pages.
- BERTOIN Jacques, 2003, Joseph Pulitzer, l'homme qui inventa le journalisme. La bibliothèque de l'Intelligent, Paris, 237 pages.
- Commission d'enquête indépendante sur l'affaire Norbert Zongo, Rapport, 1999, 29 p.
- GERPAO, 2019, Le rôle des médias dans la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, Actes du forum de Ouagadougou sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme dans la zone UEMOA des 20 et 21 juin 2019, 167 pages
- LALIZOU Amandine, 2010, Le traitement de l'information par les journalistes et les correspondants de guerre dans les zones de conflit armé, Mémoire de Master, Université Panthéon Assas, 110 p.
- LEMIEUX Cyril, 2000, Mauvaise presse : une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques, Paris, Éditions Métailié, 466 p.
- FIDH, Paris / UIDH, Ouagadougou / Africa Watch, *Rapport final de la Commission Internationale d'Enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 (7 et 21 janvier 1993)*, ICHRDD, Montréal, 2002, 125 p.
- FRERE Marie-Soleil Frère, ATENGA Thomas et alii, , 2005, Politique Africaine : Médias , journalisme et espace public, Paris, Éditions KHARTHALA, 212 p
- KOVACH Bill et ROSENSTIEL Tom, ,2004, Principes du journalisme : ce que les journalistes doivent savoir, ce que le public doit exiger, Paris, Nouveaux Horizons, 207 p.
- de MAUPASSANT Guy, Bel ami, Col. Le Livre de poche, Albin Michel, 2004, Paris, 367 p.
- MONTALDO Jean, 1993, Lettre ouverte d'un "chien" à François Mitterrand au nom de la liberté d'aboyer, Albin Michel, , Paris, 176 p.
- NAJI Jamal Eddine, 2002, Médias et journalisme : précis de Déontologie, Éditions UNESCO, 199 p.

- OUEDRAOGO Edouard, 2015, Heurs et malheurs de la politique et du journalisme au Burkina Faso, Quelles leçons ? Éditions Paalga, Ouagadougou, 372 p.
- PARE Cyriaque, 2007, Médias et société de l'information en Afrique de l'Ouest. Enjeux, discours et appropriations, Thèse de doctorat à l'Université Bordeaux Montaigne, 348 p.
- RAMONET Ignacio, 2000, Propagandes silencieuses : masses, télévision, cinéma, Galilée, 274 p.
- SIGUÉ Boureima Jérémie Médias et gouvernance. Le sel et le poison, 2015, Les Éditions Le Pays, 328 p.
- TRAORÉ Yacouba, 2012, Gassé Galo. Entre les ligne de mon journal. A propos du pouvoir du journalisme, Éditions Kraal, Ouagadougou, 220 p.
- WOLTON Dominique, 1991, War Game, l'information et la guerre, Flammarion, 290 p.
- UNESCO, 2014, Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias, Éditions UNESCO, 117 p.
- YAMEOGO Lassané, 2022, Médias publics au Burkina Faso, entre journalisme d'État et renouveau médiatique, L'Harmattan, Paris, 444 p.